

LES INTERVENTIONS DU PRESIDENT DANIEL GIBBS SUR LE BUDGET PRIMITIF 2021

A- Examen du point 1 à l'Ordre du Jour : Autorisation et vote sur la base de l'article LO 6361-4 des autorisations de programme et crédits de paiements.

1) Intervention du Président :

Comme je vous l'indiquais il y a quelques instants, le BP 2021 marque une rupture qualitative par rapport à la présentation des précédents budgets.

*A partir de cette année, notre Budget sera en effet présenté en **Autorisations de Programme / Crédits de Paiements (AP/CP)**.*

Cet outil budgétaire s'inscrit dans le cadre de la modernisation de notre action administrative. Il est utilisé par toutes les grandes collectivités françaises, leur permettant de suivre l'évolution des différentes opérations au fil des années et de limiter les montants des « restes à réaliser » entre les différents exercices budgétaires.

Permettez-moi, en l'occurrence, de rappeler les dispositions du I- de l'article LO 6361-4 du Code Général des Collectivités Territoriales que nous actionnons dorénavant : elles apportent une définition de ces éléments techniques :

*« Les **autorisations de programme** constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.*

*Les **crédits de paiement** constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.*

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement ».

Synonyme de sincérité, et de lisibilité accrue, cette présentation permet d'afficher clairement les volumes consacrées aux opérations d'investissement :

- **de manière pluriannuelle** : ce sont les Autorisations de Programme, qui correspondent, en l'occurrence, aux 153,3 Millions. € d'investissements programmés par notre PPI 2021-2022-2023...
- **...et de manière annuelle** : ce sont les Crédits de Paiements, qui correspondent, pour leur part, aux 37,3 M. € d'investissements prévus en 2021. Je tiens d'ailleurs à souligner, au passage, qu'il s'agit d'un effort d'équipement substantiel à l'échelle du Territoire : au niveau national, cela représenterait 130 Mds. €, Plus que le Plan de relance !

Vous trouverez la liste de nos projets dans le tableau annexe de cette délibération.

Prenons un exemple concret :

- *Il reste à engager 9 M. € d'Autorisations de Programme (AP), montant correspondant aux travaux routiers programmés sur les trois ans à venir ;*
- *Sur cette somme de 9 M. € programmés sur 2021-2023, la COM dépensera, dès cette année, 6 M. € de crédits de paiement (CP).*

Cette nouvelle présentation budgétaire va renforcer notre réactivité et notre crédibilité. Elle permettra, notamment, de rassurer les co-financeurs (l'Etat, la Commission européenne...) sur notre propension à dépenser et à suivre ces opérations. C'est d'autant plus important que, ces trois prochaines années, nous allons pouvoir bénéficier d'importantes subventions d'investissements, co-finançant de nombreux projets emblématiques et structurants.

Il faudra donc, à la fois, « beaucoup » et « bien » dépenser...

Cela nécessitera un pilotage fin et agile de nos dépenses. Cette nouvelle présentation budgétaire devrait nous y aider.

B- Examen du Point 2 de l'ordre du jour : Vote du Budget Primitif 2021.

1) Intervention du Président

« Avant de laisser la parole à Marie-Dominique RAMPHORT qui nous exposera les grands équilibres et les subtilités techniques de ce budget, je tiens à en dire quelques mots.

- *Vous le savez, le manque de personnel des différentes directions (commande publique, finances, notamment...) en charge d'effectuer le suivi des chantiers,*

des opérations, des marchés publics a eu, ces deux dernières années, un impact sur le taux de réalisation des budgets.

Et vous n'ignorez pas que, depuis Septembre 2017, Saint-Martin a été confronté à de considérables et inédits fléaux.

Malgré tous ces vents contraires, non seulement nous avons tenu bon, mais, de surcroît, nous avons réussi à maîtriser nos finances tout en investissant : depuis 2017, une centaine de millions d'euros de dépenses d'investissement ont été dépensés, ce qui, vu le contexte, n'est pas anodin !...

En particulier, depuis quatre ans, la COM a dépensé pour la réfection des routes près de 4,5 M. €, et le rythme des travaux va considérablement accélérer en 2021. Pour les travaux de voirie (je pense notamment à l'enfouissements des réseaux et aux travaux pour les évacuations des eaux pluviales), la COM a dépensé 13,4 M. € depuis le début de la mandature...

Parallèlement, depuis 2017, notre dette a baissé de plus de 16 M. € : désormais, notre capacité de désendettement, inférieure à deux ans, est presque trois fois meilleure que la moyenne des collectivités françaises.

Tout cela renforce notre crédibilité, et va nous permettre, à nouveau, d'emprunter à des taux extrêmement bas pour préparer l'avenir.

*Dans notre contexte post-IRMA et post-COVID, ces évolutions sont encourageantes : **elles contredisent les prophéties budgétaires apocalyptiques des oiseaux de mauvais augure.***

Et elles montrent à tous que, plus que jamais, loin d'être des « enfants gâtés », les Saint-Martinois prennent leur destin en main...

Nous pouvons donc être fiers de nos actions, de notre résilience, de notre résistance !

Et nous allons encore monter en puissance ces deux prochaines années, en privilégiant la jeunesse saint-martinoise puisque 41,2 M. € sont prévus d'ici 2023 pour les établissements scolaires : je pense notamment aux deux collèges, deux grands chantiers qui avancent....

- *Un mot à présent sur la masse salariale de la COM, le fameux chapitre 012. Ce poste de dépense est maîtrisé : le Budget Primitif 2021 prévoit, en l'espèce, 44,6 M. €. Soit une remarquable stabilité depuis le début de la mandature puisque notre masse salariale s'élevait à 44,1 M. € en 2017. Cette maîtrise nous permet donc, et c'est essentiel, de garantir notre autonomie financière, et de dégager des marges de manœuvre pour investir, pour parachever la reconstruction post-IRMA et réussir la relance post-COVID.*

Faut-il, pour autant, aller plus loin dans ces objectifs d'économies ? La réponse est NON. Je suis un pragmatique, pas un doctrinaire, encore moins un chantre

de la rigueur budgétaire. L'objectif de bonne gestion ne saurait dériver vers une obsession de l'austérité salariale.

Je n'oublie pas que la COM est le premier employeur du Territoire, au moment où l'on annonce, sur un an, des augmentations de plus de 20 % du nombre de demandeurs d'emplois ! Et, parallèlement, la feuille de paye n'est pas l'ennemie de l'emploi, car en consommant, local et localement, les agents de la COM participent activement à la relance de l'économie de Saint-Martin.

Ce budget ne les oublie donc pas, puisque nous allons poursuivre les rattrapages indiciaires et indemnitaires engagés depuis 2018, notamment en termes de reconstitutions de carrière. Et une fois les problèmes de marchés publics résolus, les agents pourront à nouveau percevoir les tickets restaurants à partir du 4^{ème} trimestre de cette année.

Nos efforts passés nous permettront de financer ces mesures de justice sociale et de reconnaissance du travail accompli.

- *Un dernier mot, enfin, sur les opportunités qui s'offrent à nous.*

Avec la mise en œuvre des plans de relance, national et européen, nous allons pouvoir bénéficier d'importants moyens financiers, avec des montants pratiquement inespérés jusqu'alors.

Ces subventions nous permettront donc, je le disais il y a quelques minutes, de terminer la reconstruction et d'amorcer la relance de notre économie qui, vous le savez, souffre terriblement des restrictions imposées en termes de déplacements aériens.

Nous allons aussi pouvoir engager le processus de rattrapage de nos équipements structurants, promis par l'Etat en 2007, rappelé en 2017 mais hélas jamais concrétisé à ce jour.

L'Union européenne va contribuer à cet effort à un niveau inédit : nous devrions bénéficier de 45 M. € de subventions européennes d'ici 2023. Et d'ici 2027, nous pouvons espérer, a minima, un montant de 115 M. €.

La solidarité européenne, comme doit l'être la solidarité nationale, n'est donc pas un vain mot.

C'est aussi le résultat de nos combats : durant la présidence saint-martinoise de la conférence des Présidents des RUP, entre 2018 et 2020, les Régions ultra-périphériques, unies et déterminées, ont réussi à sauver les généreux taux de co-financement et à garantir l'augmentation des enveloppes. Ce travail de l'ombre, technique et politique, a porté ses fruits. C'est important, et je tenais à vous le rappeler.

Mais attention ! Ces sommes importantes, méritées et bienvenues, ne nous seront acquises que si, et seulement si, nous parvenons à les consommer en temps voulu.

Le défi sera particulièrement crucial entre 2021 et 2023. Nous devons être à la hauteur de ces enjeux et de ces opportunités. La COM va donc encore renforcer nos équipes dédiées pour monter en puissance.

Là aussi, en investissant dans les ressources humaines, nous investissons dans l'avenir des Saint-Martinois...

Avant de passer la parole à Mme. Marie-Dominique RAMPHORT, je souhaiterais qu'il soit procédé à une présentation synthétique d'un projet emblématique, qui me tient à cœur, et sur lequel travaillent les Services de la COM avec ardeur depuis de nombreux mois.

Il s'agit du dossier de la requalification du front de mer de Marigot. Un projet qui représentera un investissement de 11,5 M. € sur les trois prochaines années. Le présent Budget prévoit donc 11,5 M. € en Autorisations de Programme et 500 000 € de Crédit de Paiements en 2021 pour la finalisation des études.

Je laisse notre Directeur Général Adjoint, M. Andy DABRICOT, nous en dire davantage...